

Les informations FDC, nationales, événements du moment.

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



L'actualité de la Fédération Départementale  
des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine  
**N°37 - Juin 2026**

## INFOS FDC

### Fermeture exceptionnelle de la FDC

La FDC 35 sera **exceptionnellement fermée** les **lundi 13 et mardi 14 juillet 2026**.

Réouverture le jeudi 16 juillet à 9h.

Merci.

### Guichet Unique (service validations) : quelques rappels

**À compter du 1er juillet 2026, la validation 2025-2026 ne sera plus valable.  
La validation 2026-2027 sera désormais obligatoire.**



## Comment valider en ligne ?

Il suffit de vous connecter avec votre mail et votre mot de passe que vous aviez utilisé l'an dernier et de suivre la procédure.

Si vous n'avez encore jamais effectué de validation en ligne, vous devez simplement créer votre compte directement sur le site. Des tutoriels sont disponibles afin de vous accompagner dans cette démarche.

**Attention :** veillez à bien avoir rendu votre carnet de prélèvement bécasse 2025-2026 avant de faire votre nouvelle validation. Carnet non rendu : impossibilité d'attribuer un nouveau carnet bécasse

## Tarifs 2026-2027

Validation départementale 35 sans assurance 157€

Validation départementale 35 avec assurance 179€

Validation nationale sans assurance 228.55€

Validation nationale avec assurance 250.55€

*Chaque tarif inclus le timbre grand gibier*

**DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER**

Campagne de chasse 2026/2027

Article du code de l'Environnement L.425-12.1 L.425-12.2 R.425-18

**Coordonnées**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Commune de naissance : \_\_\_\_\_

Département de naissance : \_\_\_\_\_

**Autre possibilité**

VALIDATION EN LIGNE sur [www.fdc35.com](http://www.fdc35.com)

☐ Original ☐ Duplicata de l'OFI/ONCS

☐ Document original ☐ Duplicata provisoire de capacité

Numéro : «N°»/«Prénom»

Début de : «N°»/«Prénom»

Département de naissance : «N°»/«Prénom»

Par : ☐ OFI/ONCS

Pays : «N°»/«Prénom»

Dans le cas d'un duplicata délivré par l'OFI/ONCS (nouveau permis ou Formel «carte-bancas»), préciser les références du permis original : N° : \_\_\_\_\_

Autorisation de chasse pour mineur et majeur un tuteur autorisé par : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Juge des tutelles

NOM - Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Indiquez tous vos permis : 2<sup>ème</sup> prénom : \_\_\_\_\_ 3<sup>ème</sup> prénom : \_\_\_\_\_ 4<sup>ème</sup> prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Contact : Tél : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**BIEN VENIR**

LE MONTANT (en lettre et en chiffre) : «Régie de votre cheques» : «Régie FDC35»

Les SIGNATURES de votre cheques et bon de commande

Envoyer votre bon de commande à : REGIE FDC35 - 2 BEAUREGARD - 35630 SAINT SYMPHORIEN

Je valide en ligne

Je télécharge le bon de commande

## 2026 : les ACCA remettent les compteurs à 0

**Si l'assemblée générale de l'ACCA et les élections ont eu lieu :**

### A faire :

- 1 - Déclarer le bureau en préfecture ou sous-préfecture EN LIGNE ou PAR COURRIER.
- 2 - Renvoyer vos déclarations complétées et signées à la fédération **AVANT LE 21/09/2026.**

**PAR MAIL** ([v.tremel@fdc35.com](mailto:v.tremel@fdc35.com))  
ou **PAR COURRIER** : 2, beauregard 35630 Saint Symphorien

- relevé de conclusion,



- annexes 1, 2, 3, 4 au règlement intérieur et de chasse de l'ACCA,
- photocopie du procès-verbal de désignation du bureau de l'ACCA,
- noms, prénoms, téléphone, mail des membres du conseil d'administration.

**Contactez ou prenez rendez vous avec Valérie TREMEL :**

**Tél : 02.99.45.57.92**

**Uniquement les après-midi : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.**

**Je prends rendez vous**

**En savoir plus**

### Saison 2026-2027 : modalités de chasse par espèce

#### Tableau récapitulatif des modalités de chasse et de régulation saison 2026-2027 par espèce.



**Je consulte les arrêtés**

**Je télécharge les modalités**

### Formation sécurité décennale : nouveau, inscrivez vous en ligne

La FDC35 met désormais à votre disposition les liens d'inscription pour la **formation sécurité décennale obligatoire**.

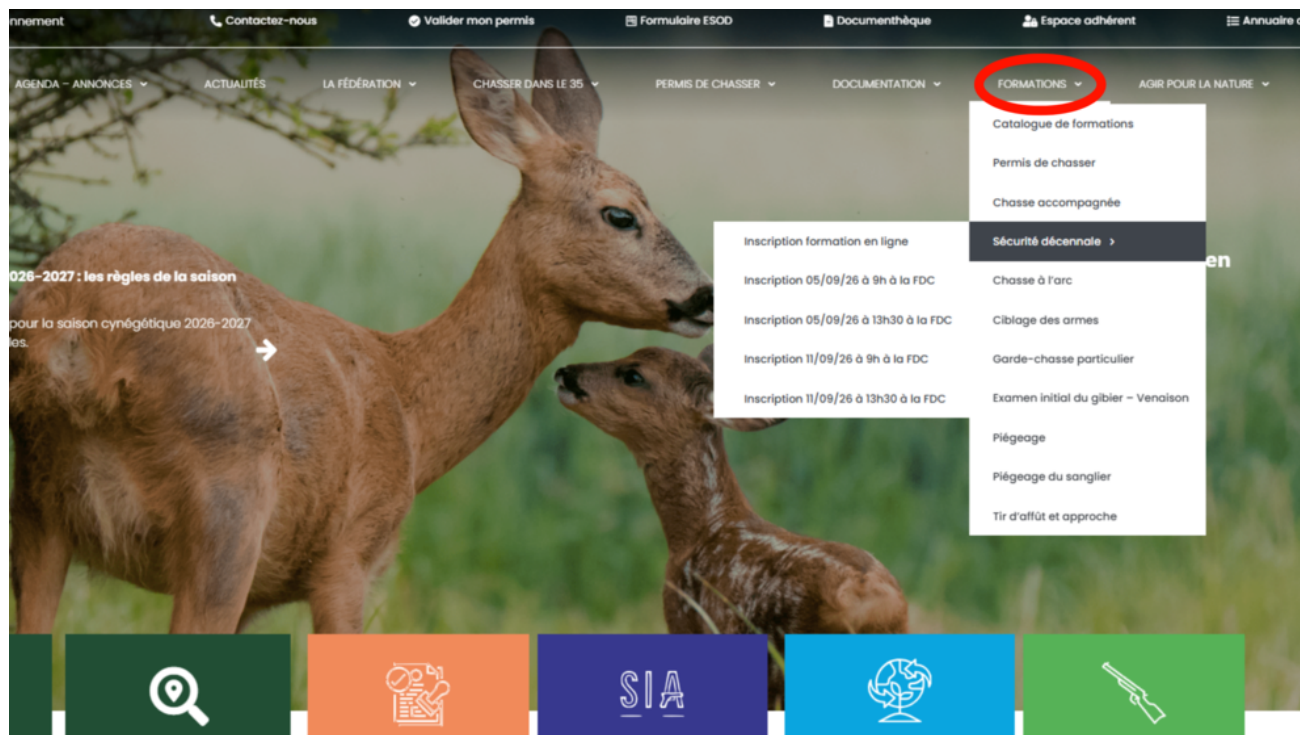
**Vous n'avez pas encore suivi cette formation ?** Il est désormais possible de choisir facilement votre mode de participation :

 **Formation en ligne** : réalisez votre formation à votre rythme dans les 3 mois suivant la réception du lien envoyé par mail.

 **Formation en présentiel à la FDC35** : plusieurs sessions sont proposées à la rentrée, choisissez votre date et inscrivez vous dès maintenant.

✓ **Formation gratuite** ✓ **Valable 10 ans** ✓ **Environ 3 heures** ✓ **Sans examen**

**⚠ Si vous avez déjà suivi cette formation au cours des 10 dernières années, vous n'êtes pas concerné(e).**



Je m'inscris

### Chasseurs de gibier d'eau : n'oubliez pas de déclarer vos appelants !

La déclaration de transport des appelants reste obligatoire pour pouvoir les transporter sur votre lieu de chasse.

→ **Nouveau détenteur ou changement de situation** (adresse, lieu de détention ou catégorie) : une nouvelle déclaration doit être transmise à la FDC 35.

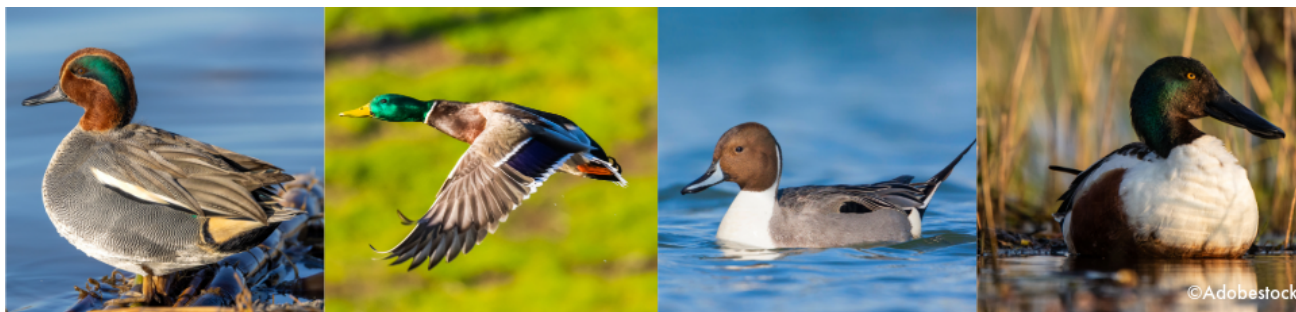
→ **Vous ne détenez plus d'appelants** : merci de nous en informer afin de mettre à jour nos fichiers.

Pour toute question, contactez **Adrien Devillard** au 07 69 78 30 23.

Bonne saison à tous !

Contact référent

Je télécharge le formulaire



### ChassAdapt : L'application indispensable dans votre poche !

Développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, l'application gratuite ChassAdapt modernise votre pratique en remplaçant progressivement les carnets papier par un carnet de prélèvement 100 % numérique.

Plus qu'un outil pratique, c'est la preuve de notre engagement pour une chasse responsable et connectée.

### Pourquoi l'adopter dès aujourd'hui ?

**Fonctionne sans réseau** : Enregistrez vos prélèvements instantanément sur le terrain, même en zone blanche. L'application se synchronise dès que vous captez à nouveau.

**Suivi des quotas** : Suivez en temps réel votre historique personnel et l'état des Prélèvements Maximums Autorisés (PMA) nationaux.

**Obligatoire pour certaines espèces** : Notamment pour la tourterelle des bois, le fuligule milouin, la caille des blés, les canards (hors colvert) ou encore la bécasse (si option numérique choisie).

### Comment ça marche ?

**Téléchargez l'application** (disponible sur iOS et Android) et **connectez-vous avec vos identifiants de validation de permis** (n° ID GU à 14 chiffres sous le code barre de la validation)

**Déclarez** votre prélèvement en quelques clics juste après le tir.

**Consultez** votre historique et pilotez votre saison en toute légalité.

En utilisant ChassAdapt, vous participez activement à la collecte de données scientifiques essentielles pour défendre et pérenniser nos modes de chasse.

## ChassAdapt, c'est quoi ?

ChassAdapt est l'application de la Fédération Nationale des Chasseurs dédiée à la **déclaration des prélèvements** et à la **gestion de quotas de chasse**.

**Elle est gratuite, simple et pratique,** conçue pour déclarer vos prélèvements en quelques clics.

DISPONIBLE SUR  Google play  Disponible sur App Store

**ChassAdapt, c'est :**

- 1 Un outil officiellement reconnu y compris au niveau européen
- 2 Une remontée instantanée et automatique des prélèvements
- 3 Une chasse moderne, responsable et encadrée.

**Pour créer un compte,** il vous sera demandé votre numéro d'identifiant Guichet Unique, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance.

## Quelles espèces sont concernées ?

**Toutes les espèces peuvent être déclarées sur ChassAdapt !**

La déclaration est obligatoire pour certaines espèces suivies avec une attention particulière, nécessitant un pilotage précis des prélèvements



**La bécasse des bois**  
En PMA avec le choix entre 2 modes de déclaration : papier ou numérique



**La tourterelle des bois et le fuligule milouin**  
En gestion adaptative depuis 2025



**Les canards (hors colvert), et la caille des blés**  
En PMA depuis 2025



**Le songlier**  
dans certains départements (14, 46, 50, etc.)



**Plusieurs espèces d'OUTRE-MER**  
Le tangue à la réunion, les limicoles dans les Antilles, etc.

**Vous souhaitez en savoir plus?**  
Alors rendez-vous ici !




Ne pas jeter sur la voie publique - Conception graphique : Florentine Routier - www.florentineroutier.com - Crédit photos : Dominique Gest

**Je télécharge l'appli**

**En savoir plus**

**Téledéclaration des dégâts de gibier**  
(uniquement pour les exploitants agricoles)

**Pour faciliter vos démarches, la FDC35 met à votre disposition un service de télédéclaration en ligne pour signaler vos dégâts de grand gibier.**

Un **nouveau bouton d'accès direct à la plateforme de télédéclaration** a également été mis en place sur la page d'accueil de notre site internet afin de simplifier vos démarches.



### Pourquoi utiliser la télédéclaration ?

- Plus rapide et sans déplacement
- Formulaire simple et intuitif
- Transmission immédiate de votre demande
- Gain de temps pour le traitement des dossiers

**Depuis le 1er juin 2026, la télédéclaration est obligatoire.**

Tutoriels, création de compte et déclaration pas à pas sont disponibles sur notre site internet.

En cas de difficulté, l'équipe dégâts reste à votre écoute.

**Je déclare en ligne**

**Toutes les infos**

**Contact**



**Découvrez une autre façon de chasser : formez-vous à la chasse à l'arc !**

**FORMATION**  
**Chasse**  
**à l'arc**

**Samedi 3 octobre**  
**à la FDC35**

**Inscription obligatoire**

Formulaire disponible sur [fd35.com](https://fd35.com)

### Envie de vivre la chasse autrement ?

La chasse à l'arc est une pratique passionnante qui allie discrétion, précision et proximité avec la nature. Une expérience unique qui séduit de plus en plus de chasseurs.

La FDC35 vous propose une formation obligatoire d'une journée pour découvrir la réglementation, les règles de sécurité, le matériel et les bases du tir à l'arc.

**Prochaine formation : 3 octobre 2026**

Que vous soyez débutant ou chasseur expérimenté, venez découvrir cette discipline et enrichir votre pratique de la chasse.

✓ Inscriptions ouvertes dès maintenant auprès de la FDC35.

Photo ©D.GESTIM

[Je m'inscris](#)
[En savoir plus](#)

## Animation : Découverte des papillons et des odonates du Marais Noir

Partez à la rencontre de la biodiversité du Marais Noir de Saint-Coulban lors d'une sortie nature conviviale et accessible à tous.

### Au programme :

 Présentation de l'espace naturel et des espèces emblématiques du site

 Balade dans le marais pour observer et identifier papillons, libellules et demoiselles dans leur milieu naturel

 **Mercredi 1er juillet à 14h**

 Boulienne - 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet

 **Gratuit (sur réservation obligatoire)**

Cette animation est l'occasion d'en apprendre davantage sur ces fascinants insectes, véritables indicateurs de la qualité des milieux naturels.

Nombre de places limité, pensez à vous inscrire !  


[Je m'inscris](#)

## INFOS TECHNIQUES

### Reprise chevreuil : Quand un brocard s'invite à l'école !

Le service technique de la FDC 35 est intervenu à la MFR de Guipry-Messac pour capturer un brocard ayant trouvé refuge au sein de l'établissement.

Réalisée dans le cadre d'une opération de reprise de chevreuil, cette intervention a permis de sécuriser l'animal avant son relâcher dans un milieu naturel adapté. Les élèves ont également pu assister à cette action et découvrir concrètement les techniques de gestion de la faune sauvage.

Ces opérations, menées par des personnels habilités et sous autorisation préfectorale, contribuent à concilier sécurité publique, bien-être animal et gestion responsable de la faune sauvage.

Découvrez les coulisses de cette mission méconnue mais essentielle pour la sécurité et la gestion de la faune sauvage.



[Lire l'article complet](#)

## INFO EVENEMENT

### Le Challenge FDC 35 Chiens d'Arrêt devient le Concours amateur Chiens d'Arrêt !

Une nouvelle identité, mais toujours le même objectif : partager une journée conviviale autour de la passion du chien d'arrêt et valoriser les qualités de nos compagnons de chasse.

Pour cette édition 2026, le concours évolue avec une formule simplifiée comprenant 2 épreuves uniquement :

📍 **12 septembre 2026 à Chaumeré**

📍 **19 septembre 2026 à Gaël**

- ✅ Épreuves amateurs ouvertes à tous les chiens d'arrêt, LOF ou non LOF
- ✅ Ambiance conviviale et accessible à tous
- ✅ Restauration possible sur place

Que vous soyez habitué des concours ou simplement curieux de découvrir la discipline, venez relever le défi avec votre chien !

📄 Informations et inscriptions : [fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com)

☎ 02 99 45 57 97


[Je télécharge la feuille d'engagement](#)
[Contact](#)

## ANNONCES

Agenda des asso's : plusieurs évènements en ligne, n'hésitez pas à consulter !

### L'agenda des asso's

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>09</b><br/>Mai</p> <p><b>Repas UDUCR 35</b></p> <p>Repas associatif de l'UDUCR 35 - Samedi 9 mai 2026 Ouvert à tous à la MFR de Saint-Symphorien à 19h. Paella : 20 €. Réservations : Quentin Pienot - 06 59 86 53 56</p> <p>📍 MFR ST SYMPHORIEN, 7 Les Monardais, 35630 Saint-Symphorien</p> | <p><b>06</b><br/>Juin</p> <p><b>Concours de palets organisé par l'ACC de Dingé</b></p> <p>Participez au concours de palets organisé par l'ACC de Dingé le samedi 6 juin 2026 au terrain des sports, route de Tinténac à Dingé. Un moment convivial ouvert à tous, entre défi sportif et bonne ambiance.</p> | <p><b>14</b><br/>Juin</p> <p><b>Fête Chasse - Pêche 53</b></p> <p>Dimanche 14 juin 2026 - Meslay-du-Maine (53)<br/>Une journée conviviale pour découvrir la chasse, la pêche et le monde rural : animations, démonstrations et plus de 70 équipages au rendez-vous !</p> <p>📍 MESLAY DU MAINE 53, MESLAY DU MAINE.</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La Fédération a mis en place **un agenda pour valoriser vos événements locaux** : repas, ball-trap, animations... et plus encore ! Plusieurs événements sont déjà à découvrir.

✉ Partagez le vôtre par mail :

date, lieu, tarif, affiche et brève description.

🌐 Tous seront publiés sur [fd35.com](https://fd35.com)

[Je partage mon évènement](#)
[Je consulte l'agenda](#)

## IDÉE RECETTE

Lasagne de sanglier

# NOUVELLE RECETTE

## Lasagne au ragoût de sanglier



### Ingrédients :

Pour 4 personnes

- Sauté de sanglier : 400 g
- Poivron jaune : 1
- Mascarpone : 250
- Concentré de tomates : 50 g
- Oignon : 1
- Ail : 2 gousses
- Sel
- Lard : 120 g
- Vin rouge : 30 cl
- Parmesan râpé : 100 g
- boîte de tomates pelées : 1
- Piment d'espelette
- Huile d'Olive : 2 CàS
- Poivre

### Préparation

#### • Préparation du ragoût de sanglier

01. Faire revenir dans une poêle le lard coupé en dés, le poivron, l'ail et l'oignon.
02. Ajouter le sanglier haché.
03. Ajouter le sel et le poivre et cuire 5 minutes environ.
04. Déglacer avec le vin rouge.
05. Ajouter le concentré de tomate et les tomates pelées et cuire 45 minutes.

#### • Montage et dressage des lasagnes de sanglier

06. Dresser dans un plat en alternant la préparation de viande et les feuilles de lasagnes.
07. Ajouter le mascarpone et cuire 30 minutes à 200°C.
08. Saupoudrer de parmesan et cuire à nouveau 15 minutes

Fédération Nationale  
des Chasseurs



## Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

2, Beauregard 35630 Saint Symphorien

02.99.45.50.20  
[fdc35@fdc35.com](mailto:fdc35@fdc35.com)

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

La FED'NEWS vous a plu ? Alors n'hésitez pas à la partager !

©2026FDC35 - All right reserved. Tous droits réservés

Newsletter réalisée par la FDC35 / C.AUBRY -

Image(s) vidéo(s) utilisée(s) sous licence FDC35- stock.adobe.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :  
[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)